

Projet communication pour le Chardonneret

Communication sur l'accueil préscolaire

La décision des Autorités de la Ville de Vevey de sortir du réseau d'accueil de jour « REVE » au 31 décembre 2021, a conduit les Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz et le groupe Nestlé à reconsidérer l'organisation de l'accueil de jour sur leur territoire. Une période transitoire a été convenue avec la Ville de Vevey jusqu'au 31 juillet 2022, période durant laquelle le secteur enfance rattaché à la Direction de la famille, de l'éducation et du sport poursuivra la gestion opérationnelle du réseau telle qu'elle existe jusqu'alors, tout en transférant les informations et son expertise à la FSAT (Fondation des structures de l'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz et environs). La FSAE a offert ses compétences de gestion pour un réseau transitoire, sur autorisation de la FAJE. Ceci afin de continuer à bénéficier des subventions cantonales qui couvrent, dès le 1.1.2022, le 32% (29% base + 3% selon rabais fratrie) de la masse salariale du personnel éducatif.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a accordé aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz et au groupe Nestlé un délai d'ici fin 2023, pour décider de la constitution d'un ou de deux nouveaux réseaux d'accueil de jour au sens de l'article 27 de la Loi sur l'accueil de Jour des enfants (LAJE). Ceci, pour autant qu'un répondant ayant une existence juridique propre se voie confier la responsabilité opérationnelle du réseau vis-à-vis de la FAJE pour l'ensemble des institutions d'accueil subventionnées installées sur leur territoire ainsi que pour l'Accueil familial de jour.

Un mandat de prestations a été conclu avec les 4 Communes du Cercle, La Tour-de-Peilz le groupe Nestlé et la FSAT pour la durée convenue et précise les responsabilités des deux parties, fixe l'organisation de ce réseau transitoire baptisé Réseau LAC (LA pour La Tour-de-Peilz et C pour cercle de Corsier) et les modalités de financement.

Pour les enfants des Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny et qui ont été placés avant le 1^{er} juillet 2021, les structures s'engagent à garder dans leurs lieux d'accueil ces enfants et cela jusqu'à l'âge d'entrée à l'école selon la convention des membres du réseau REVE datée du 1^{er} janvier 2009.

La liste d'attente actuelle a été scindée en deux en début d'année et toutes les informations ont été communiquées aux parents en attente d'une place.

L'ASICC (Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier), mandatée par les Communes du Cercle pour gérer les structures d'accueil parascolaires à venir, reprendra l'exploitation, dès août 2022, de la structure des Écureuils des Monts de Corsier actuellement gérée par la Ville de Vevey.

De plus, une structure d'accueil parascolaire provisoire de 44 places qui est en construction sur la Commune de Corsier serait susceptible d'ouvrir ses portes au mois d'octobre 2022.

En parallèle et afin de trouver une alternative au manque de places en structure d'accueil, le Comité de Direction propose une aide sous forme de subvention destinée aux accueillantes en milieu familiale.



Vous investir pour l'accueil des enfants ?

L'Association Scolaire Intercommunale des Communes du Cercle (ASIC) recherche pour les familles domiciliées sur les Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny des

ACCUEILLANT.E.S EN MILIEU FAMILIALE

Dans le cadre de cette activité **vous êtes prêt.e** à :

- Accueillir des enfants de 3 mois à 12 ans ;
- Veiller à leur sécurité et à leur bien-être ;
- Proposer des activités variées en lien avec leur âge ;
- Proposer des repas sains et équilibrés ;
- Assurer l'accompagnement à l'école si besoin ;
- Collaborer avec la structure de coordination ;
- Suivre les formations de base et continues.

Vous apportez :

- Une expérience parentale ou professionnelle dans le domaine de l'enfance ;
- De bonnes aptitudes dans l'expression et la lecture de la langue française ;
- Un accueil chaleureux dans un environnement qui le permette ;
- Une situation familiale stable ;
- De bonnes capacités éducatives, personnelles et sociales.

Vous pouvez compter sur les conditions suivantes :

- Un contrat de travail avec un salaire horaire ;
- Une prestation financière sous forme de prime de soutien au début d'activité, versée en deux fois si les conditions sont remplies ;
- Un encadrement par des coordinatrices ;
- Une formation de base ;
- Des formations continues ;
- Des rencontres entre accueillantes du réseau.

Intéressé.e ? Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet accompagné d'une lettre de motivation à :

Accueil familial de jour, Grand Rue 50, 1814 La Tour-de-Peilz ou par courriel à AFJ@la-tour-de-peilz.ch

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu auprès de Mmes L. Martinez ou C. Kaufmann, coordinatrices de l'Accueil familial de jour : 021/977.02.13

Conditions pour toucher la prime de soutien au début d'activité (ASICC)

Une prime d'un montant total de CHF 1'000.00 est versée à l'AMF domiciliée dans l'une des 4 Communes du Cercle et qui prend en charge des enfants domiciliés dans ce même Cercle, ceci dans un but de valorisation de la profession.

Le versement s'effectue en 2 fois, soit 2 fois CHF 500.00, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ 1^{er} versement : suite à l'engagement et dès la reconnaissance de l'OAJE
- ✓ 2^{ème} versement : après une année complète d'activité exercée dans le cadre d'AMF

Ces primes sont versées par l'ASIC.

Décision prise en Comité de Direction le 28 mars 2022